

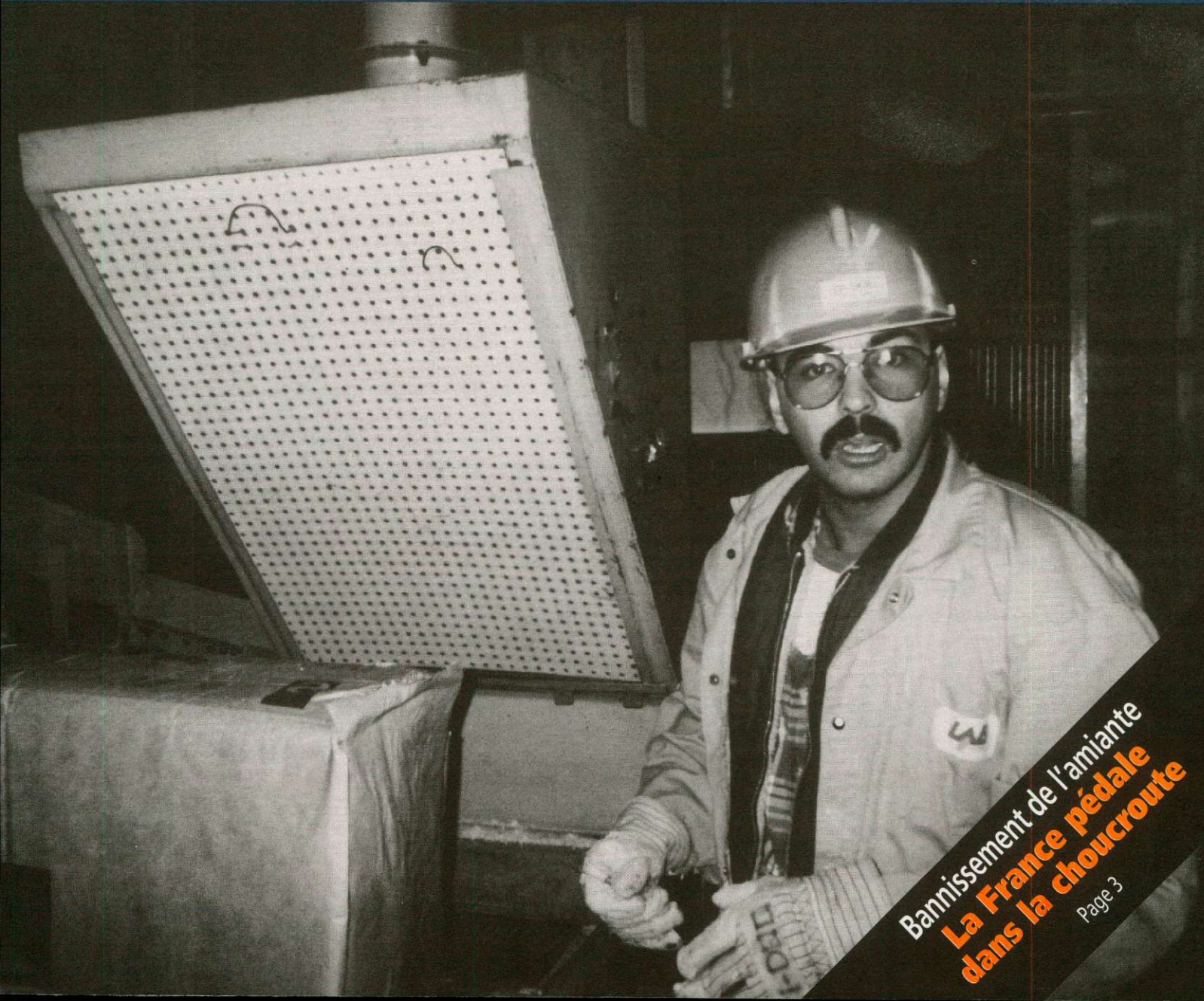


nouvelles



CSN
8 NOVEMBRE
1996
NUMÉRO
415

Un Sommet historique». En quoi? Page 7



Bannissement de l'amiante
**La France pédale
dans la choucroute**
Page 3

Napoléon

Fallait-il absolument une loi de l'Assemblée nationale — et signée, pourquoi pas, par cet ineffable Jean-Louis Roux, ex-lieutenant-gouverneur de Sa majesté la Reine — pour finalement ramener de 44 à 40 heures la semaine légale de travail au Québec, réalisant ainsi la revendication des ouvriers des abattoirs de Chicago, dont une dizaine d'entre eux furent pendus en 1886 à la suite d'une grève portant là-dessus, et mettre enfin le Québec au niveau de ce pays à l'avant-garde du droit du travail que sont les États-Unis, où la semaine de 40 heures est en vigueur depuis 58 ans?

Bien sûr que non!

Mais il aura fallu un grand Sommet économique et social pour que le patronat québécois, à court d'arguments et la mort dans l'âme, se rende enfin à l'évidence. Preuve s'il en est qu'au pays de Menaud, où rien ne bouge bien vite, il faut brasser beaucoup d'air quand il s'agit d'améliorer le sort des travailleuses et des travailleurs.

Parlant de ce type d'exercice que représente un Sommet, dont les résultats, ma foi, se situent au-delà des espérances de plusieurs, il s'en est trouvé qui, dans leur bilan, n'ont pas su éviter une certaine dérive dans le sens des mots et l'évaluation des choses. Dans la foulée des Jean V. Dufresne et Lysiane Gagnon, depuis longtemps bougonneux sur la place occupée par les associations syndicales, patronales et les groupes socio-communautaires dans une définition du bien public qui se ferait au détriment d'une légitimité dont l'Assemblée nationale serait la seule dépositaire, c'est madame Lise Bissonnette qui, cette fois-ci, trébuchait sur le sujet le 2 novembre, prêtant aux Québécois un «*frisson de crainte*» à la vue de ce spectacle.

Selon la directrice du *Devoir*, il serait en effet «*inacceptable d'institutionnaliser la participation des non-élus aux décisions qui relèvent proprement de l'État*», la chose

s'inspirant d'une «*vieille théorie corporatiste qui a tant séduit la société québécoise de l'avant-guerre*».

Wô les moteurs! pourrait-on s'exclamer si l'expression n'était par trop vernaculaire.

Qu'en est-il en effet?

Rien ne s'apparente plus à cette revendication mise de l'avant par la CSN il y a plus de quinze ans, appelée à l'époque «*négociation nationale*», que ce qui s'est passé à ce sommet. Dans les pays scandinaves,

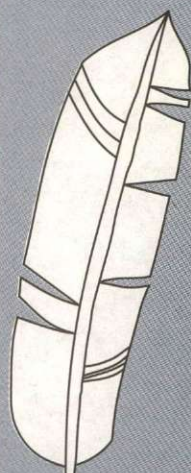
ainsi qu'en France et en Allemagne, par exemple, c'est dans ce type de forum, avec, il est vrai, un patronat autrement structuré et ouvert, que se négocient de grands contrats sociaux, aux contenus beaucoup plus lourds que la semaine de 44 heures.

La démocratie parlementaire de type britannique a depuis longtemps acquis ses lettres de noblesse. Là n'est pas la question. Il y a cependant quelque chose de profondément agaçant quand on laisse entendre que la démocratie se trouverait tout entière contenue dans les débats de l'Assemblée nationale, qui s'étalent du 1^{er} novembre au 18 décembre et du 15 avril au 20 juin. Un peu réductrice et beaucoup mécanique, cette définition du lieu démocratique, dont on a parfois pu constater que les acteurs sont aussi connectés à la réalité ambiante que peuvent l'être des poissons rouges tournant en rond dans leur bocal.

Gérald Larose ne disait pas autre chose quand il s'est écrié, durant le sommet, que le ministre des Finances, Bernard Landry, vivait sur une autre planète en s'acharnant à réduire à zéro le déficit uniquement par les coupures dans les dépenses.

Tant par le port que par la volonté d'occuper tout l'espace gouvernemental, il y a du Napoléon chez ce ministre.

Mais après Austerlitz, il y eut Waterloo.



Michel Rioux

BIBLIOTHÈQUE

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Photographes
Alain Chagnon
Michel Giroux
Hélène Rochon

Caricaturiste
Goldstyn

Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.

NOTRE EPOQUE

240 000 mètres carrés floqués à l'amiante

JUSSIEU : HISTOIRE D'UN CAMPUS EMPOISONNÉ



Le réputé magazine *Le Nouvel Observateur* (édition du 7 août) s'est aussi mis de la partie.

Bannissement de l'amiante

La France pédale dans la choucroute*

Lucie Laurin

* Traduction: sont complètement dans les patates

■ On peut avoir bien des raisons, si on vit en France, d'en vouloir à l'amiante. Ce peut être des intérêts dans l'industrie de fibres synthétiques ou dans celle de l'enlèvement de l'amiante. Ou, si on est promoteur immobilier, ce peut être la convoitise d'un site en front de Seine avec vue imprenable sur l'île Saint-Louis, site présentement occupé par un campus truffé d'amiante. Ou encore, si on fait dans la politique, ce peut être qu'on ne veut surtout pas prêter flanc à quelque accusation susceptible de conduire à la prison. Quitte à céder à des plaidoyers délirants basés sur des arguments qui n'ont de scientifique que le nom.

Tout a commencé il y a trente ans, avec le projet ambitieux de ce qui devait être la plus grande faculté des sciences d'Europe: le campus Jussieu, au cœur de Paris, à deux pas du Jardin des Plantes. Un projet de 500,000 mètres carrés lancé par André Malraux, alors ministre de la Culture, et prévoyant des structures de verre et de métal massivement floquées à l'amiante. La construction, commencée en 1964, s'interrompt en 1970, faute de fonds. L'édifice ne sera jamais achevé. Mais il n'en accueillera pas moins 40,000 étudiants et 10,000 chercheurs.

En 1975, des employés et des chercheurs découvrent que leurs lieux de travail sont contaminés. On pointe du doigt le «mortel amiante», on accuse les autorités politiques qui savaient et ont laissé faire: l'«asbestose» est reconnue et indemnisée en France depuis 1947.

Les pouvoirs politiques se taisent. Mais les industriels de

l'amiante, eux, réagissent. Avec les représentants de cinq ministères, des grandes centrales syndicales et des chercheurs scientifiques, ils forment un comité qui, rapidement, acquiert une influence considérable et contrôle l'information diffusée sur l'amiante qui, dit-il, est inoffensive si on l'utilise avec un minimum de précautions.

Pluie d'amiante

Le problème, c'est que le minimum de précautions n'a pas été observé. En 1979, en certains endroits, l'amiante tombe du plafond en pluie tandis que des sacs pleins d'isolant reposent dans des placards...

En 1994, une vingtaine de cas d'affections reliées à l'amiante sont recensés sur le campus. La campagne anti-amiante reprend avec vigueur. En 1995, le lobby pro-amiante s'éteint discrètement. Début 1996, certaines sections de Jussieu sont condamnées.

Pendant ce temps, en

France, l'enquête sur le sang contaminé bat son plein: des poursuites criminelles ont été engagées contre des médecins et des hommes politiques, qui risquent l'emprisonnement.



À l'été 1996 tombe le rapport de l'Institut national de la Santé et de la Recherche scientifique (Inserm), qui conclut à l'urgence d'une décontamination massive (coût: \$300 millions) et

prédit que près de 2,000 personnes mourront chaque année en France d'un cancer causé par l'amiante. Traumatisées, les autorités politiques se hâtent de trancher: dès le 1^{er} janvier 1997, l'amiante sera interdit en France, déclare le ministre du Travail, question de calmer les esprits.

Parallèlement, on opte pour la pire des solutions: le défilage de Jussieu, une opération extrêmement dangereuse si elle n'est pas faite dans les règles de l'art. Mais malheureusement, on ne sait pas y faire!

Des chiffres gonflés

Dans tout ce discours alarmiste qui entretient une véritable psychose collective en France présentement, bien des arguments perdent de leur mordant sitôt qu'on les examine d'un peu plus près. «*Ça devient une question de foi*, déclare Michel Camus, épidémiologiste à l'Institut Armand-Frappier. *Ainsi, l'Inserm annonce 1,950*



Michel Camus

victimes annuelles de l'amiante: 1,200 de cancer du poumon et 750 de cancer du mésothéliome (une forme de cancer de la plèvre souvent associée à l'amiante). Or, le chiffre 1,200 est un pur calcul obtenu à partir d'extrapolations d'une analyse non publiée de données britanniques. De plus, l'Inserm ne démontre nullement que ces cancers du poumon sont causés par l'amiante. Mais en France, si on a déjà travaillé avec de l'amiante, dès qu'on est atteint d'un cancer du poumon, on est compensé! C'est peut-être socialement souhaitable, mais ce n'est



pas un jugement scientifique.»

L'Inserm a également tourné les coins ronds en annonçant 750 mésothéliomes par année

«*De l'avis des experts, le mésothéliome est un cancer difficile à diagnostiquer. Il y en a qui sont naturels. Un*

tiers des 750 cancers de la plèvre calculés peuvent ne pas être attribuables à l'amiante», poursuit M. Camus.

De plus, les auteurs du rapport avouent candidement qu'ils n'ont pas eu le temps d'évaluer les effets des fibres de remplacement de l'amiante: aurons-nous, dans 30 ou 40 ans, une autre vague de maladies causées cette fois par les fibres de remplacement?, se demande le chercheur.

1975

Une lutte profitable

Au terme d'une grève qui avait duré sept mois, de mars à octobre 1975, les travailleurs syndiqués à la Fédération de la métallurgie (CSN) de la région de Thetford avaient enregistré des gains majeurs au plan de la santé. Le règlement intervenu était cependant l'aboutissement d'une longue lutte qui avait été enclenchée quelques années plus tôt.



Extraits du rapport Beaudry

"Il est inconcevable de constater qu'en 1976, certains employeurs puissent en-

La technologie n'est pas une excuse pour tolérer les dangers de l'amiante

Le rapport Beaudry a retenu l'argumentation de la CSN selon laquelle la technologie ne peut être une excuse pour tolérer des concentrations de poussière dangereuses pour la santé. Dans le mémoire qu'elle a présenté au comité Beaudry en décembre, la CSN affirmait qu'il fallait réduire immédiatement la concentration de poussière à une moyenne de 2 fibres par centimètre cube d'air, et qu'il fallait développer rapidement une technologie plus avancée permettant de réduire l'em-

poussière à zéro. C'est ce qu'affirme aussi le rapport Beaudry, en soulignant que les moyens techniques existent déjà pour réduire l'empoussiérage à une moyenne de 2 fibres. Le rapport affirme également que cela n'empêcherait pas les compagnies de faire des profits. Autrement dit, c'est possible techniquement et c'est possible financièrement de réduire immédiatement la poussière à une moyenne de 2 fibres.

La seule garantie c'est zéro fibre

Le comité Beaudry est très clair là-dessus quand il écrit: "La seule garantie de prévenir totalement l'excès de risque de maladies dues à l'exposition aux poussières d'amiante serait d'établir une norme zéro... Nous devons viser zéro poussière d'amiante dans l'air des milieux de travail, et plus nous nous rapprochons du zéro, plus le risque de contracter une maladie en étant exposé s'abaisse proportionnellement aux



Le journal *Le Travail* de mai 1976 avait publié un large dossier sur la santé des travailleurs de l'amiante.

Devant les maladies industrielles qui frappaient de plein fouet des centaines de travailleurs, et face à l'indifférence du gouvernement libéral, la CSN n'avait pas hésité à faire appel à une sommité en matière d'enquêtes épidémiologiques: le docteur Irving Selikov, de l'hôpital Mount Sinai, de New York. Finançant elle-même l'étude, la CSN en avait fortement médiatisé les résultats. Quelques mois plus tard, la grève était déclenchée, suite à un vote de 97%, à scrutin secret.

Très rapidement, le gouvernement dut se rendre à l'évidence: il ne pouvait plus demeurer inactif. Au cours d'une manifestation devant l'Assemblée nationale, le ministre du Travail Jean Cournoyer s'était fait vider un sac d'amiante sur la tête.

Un arrêté en conseil, une loi, une commission d'enquête

Le 30 avril 1975, dans un arrêté en conseil, le gouvernement interdisait aux compagnies d'employer des mineurs qui perdraient

leur certificat médical. Le 27 juin suivant, l'Assemblée nationale adoptait la loi 52, qui prévoyait de verser 90% du salaire net aux mineurs qui perdraient leur emploi à la suite d'une incapacité permanente due à l'amiantose ou à la silicose. Du 2 au 4 octobre 1975, 1,211 travailleurs de l'amiante recevaient les résultats des examens pulmonaires auxquels ils s'étaient soumis pendant l'enquête du Mount Sinai.

Une commission d'enquête présidée par le juge René Beaudry devait, le 1er avril 1976, préconiser de nombreux changements aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Depuis, grâce aux pressions syndicales, les milieux de travail ont été transformés en profondeur et permettent aujourd'hui à ceux qui y travaillent de le faire dans des conditions qui ne mettent pas en danger leur santé.

Ce qui s'est passé en vingt ans dans les milieux de travail fait la preuve qu'une utilisation sécuritaire de l'amiante est possible.

M.R.



Travailleurs de Lab Chrysotile à l'heure du lunch.

Psychose américaine

Quand on crée des psychoses collectives en agitant des chiffres terrifiants, il est difficile ensuite de revenir en arrière. En 1986, l'Environmental Protection Agency (EPA) américain, dont l'Inserm utilise les modèles d'évaluation, a voulu calculer le risque encouru par la population générale de développer des cancers dus aux faibles expositions environnementales à l'amiante. L'expert de l'EPA, le docteur Nicholson du Mount Sinai Hospital, a étudié quatorze groupes de travailleurs exposés à l'amiante. Mais curieusement, il a exclu de son évaluation finale trois études sur des mineurs exposés à la fibre d'amiante la moins dangereuse: la fibre chrysotile, celle qui est extraite au Québec et représente 98% de la consommation mondiale. Il a plutôt retenu des groupes surexposés à des fibres plus toxiques: les amphiboles.

L'EPA a ensuite extrapolé ses résultats vers la population, où l'exposition est 100,000 fois moindre que celle encourue par les travailleurs du temps où on manipulait l'amiante sans aucune protection et où 95-98% de l'exposition est au chrysotile. Les données de départ étant faussées, les résultats étaient exagérés: dans la panique qui a suivi, l'amiante a été banni des États-Unis.

Quand, en 1991, la Cour supérieure de la Nouvelle-Orléans a renversé cette décision parce que les risques dus aux fibres synthétiques n'avaient pas été évalués, le mal était déjà fait, et les scientifiques ont eu fort à faire pour calmer les esprits et faire comprendre qu'il était plus dangereux d'enlever l'amiante partout que de le recouvrir efficacement.

Et la population?

Si, au Québec, la décennie 1970 a été celle des grandes batailles syndicales pour faire reconnaître l'amiantose et les cancers associés à l'amiante, c'est au cours de la décennie 1980 que l'intérêt pour l'environnement s'est développé. «On a alors commencé à se questionner au sujet de l'amiante. On s'est rendu compte qu'il y en avait partout, et on se demandait s'il y avait un danger pour la population», explique Michel Camus.

Moins exposées que les travailleurs, mais plus exposées que la population générale, les femmes qui habitaient les régions minières par le passé pouvaient fournir de précieuses données pour évaluer l'environnement. En 1982, Jack Siemiatycki, également épidémiologiste à l'Institut Armand-Frappier, proposa de mener une recherche sur une population de femmes de Thetford-Mines, Black Lake et Asbestos qui étaient âgées de plus de 30 ans en 1970, comparées à celles d'agglomérations semblables au Québec. Les deux chercheurs s'adjoignirent Bruce Case, pathologiste à l'hôpital général de Montréal, spécialiste mondialement reconnu du mésothéliome. Au total, ils comparèrent les taux et les causes de mortalité de 1970 à 1989 chez 11,000 femmes.

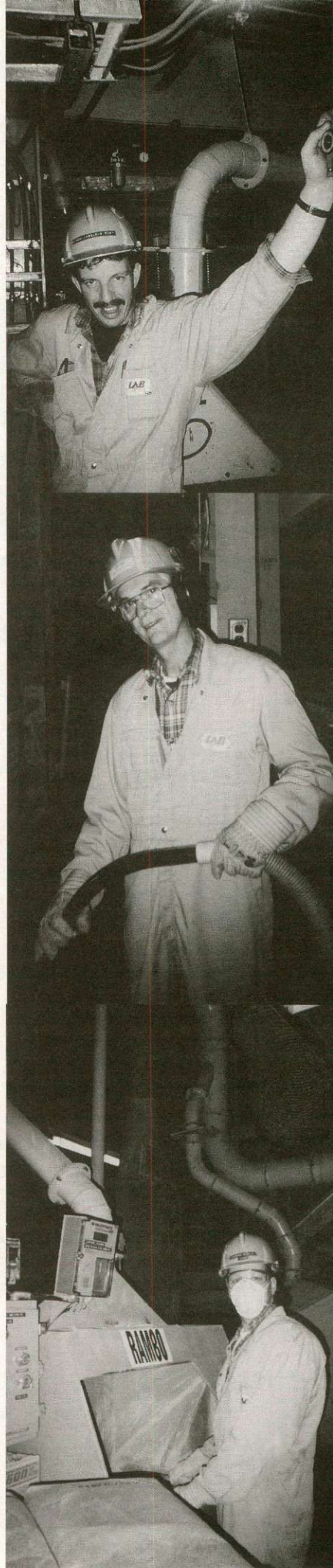
Une étude rigoureuse

Rien n'a été laissé au hasard. Les expositions passées ont été estimées avec une foison de données et d'analyses différentes. Les données ont été soumises à un panel d'experts internationaux. On s'est assuré de la comparabilité de la population de référence (60 agglomérations

du Québec) avec la population exposée de l'étude. Les résultats furent étonnants: pour toutes les causes de décès, les femmes de régions minières mouraient neuf pour cent moins vite que les autres, et on recensait 8% de moins de cancers. On trouva 71 cancers du poumon en 20 ans chez ces femmes, contre 71,4 attendus si elles avaient eu le même risque que la population générale, soit 0,5% de moins. Pour sa part, le modèle d'évaluation de l'Inserm, élaboré par l'EPA, prévoyait 105 cancers du poumon de plus que dans la population générale. «Avec ce résultat, on peut conclure que rien ne permet de penser qu'il y a un risque pour la population de développer un cancer du poumon dû à l'amiante si ces femmes, qui ont été 1,000 fois plus exposées que la population générale, n'en ont pas développé», déclare Michel Camus.

Pour le mésothéliome, les études ne sont pas terminées, mais on pense que 8 à 18 cas seront confirmés. «Ce qui est plus que prévu, reprend M. Camus, mais beaucoup plus faible que les 350 cas calculés selon la méthode de l'EPA. En réalité, ça représente 20 à 50 risques sur un million par année, contre 50 risques sur un milliard par année pour la population générale, ce qui est négligeable. En ce qui concerne le risque des femmes de la région, il s'agit d'un risque passé, car les femmes sont de 100 à 1,000 fois moins exposées aujourd'hui qu'il y a 40 ans. Mais il faut tout de même suivre la situation.»

Rien ne justifie, donc, la panique française, les décisions hâtives et les méthodes douteuses. Rien ne justifie surtout, pour protéger la population, de l'exposer à un danger encore pire.



Les conditions de travail et de traitement de l'amiante d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec celles d'il y a 20 ans.

La CSN au chevet des amiantophobes

Michel Crête

À Thetford Mines, la nouvelle a été accueillie comme une bouffée d'air frais: la CSN oeuvrera au sein d'un comité conjoint de l'Institut de l'amiante afin de mieux assurer l'avenir et le développement de l'industrie de l'amiante au Québec.

C'est ce que le président du conseil d'administration de



L'Institut, M. Jean Dupéré, également président des mines d'amiante Lab Chrysotile Inc, a confirmé dans une lettre adressée au président de la CSN, Gérald Larose, le 22 octobre. «Entre-temps, je vous suggère que nous formions dès maintenant un comité conjoint au sein duquel se retrouverait un représentant désigné par votre association afin, comme vous le soulignez, qu'un ensemble d'actions communes puisse mieux assurer l'avenir et le développement de l'industrie de l'amiante au Québec», d'écrire M. Dupéré.

Un pas dans la bonne direction

À ce sujet, le président de la Fédération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron, a confié à Nouvelles CSN: «C'est un pas dans la bonne direction. D'ailleurs, déjà, par le biais de ce comité, nous participons aux travaux du comité d'experts du gouvernement fédéral qui s'est



rendu à Paris en octobre pour défendre l'utilisation sécuritaire des produits d'amiante. On nous a notamment informés et consultés lors d'une conférence téléphonique, le 30 octobre, sur l'évolution de ces travaux»

La participation à ce comité vient donc s'ajouter aux nombreuses actions et démarches entreprises depuis l'été dernier par la CSN, le Conseil central de Québec et Chaudière-Appalaches, la Fédération de la métallurgie et les syndicats de l'amiante eux-mêmes, pour faire échec à la décision du gouvernement français de bannir, dès janvier prochain, les produits contenant de l'amiante sur son territoire, et aux effets d'entraînement de cette décision.

Pressions à Paris

«Nous avons eu une rencontre satisfaisante, le 24 octobre, avec un adjoint du ministre fédéral responsable du Commerce international, M. Arthur C. Eggleton. Pour la première fois, nous avons pu interroger et vérifier ce que le gouvernement canadien faisait dans le dossier de l'amiante», a déclaré en entrevue Suzanne Côté, présidente du Syndicat du personnel de bureau et de technique de l'amiante.

Au cours de cette rencontre, le délégué du ministre Eggleton a tout d'abord annoncé qu'un groupe composé de six experts canadiens devait rencontrer autant d'experts français à Paris, le 29 octobre. Dans



l'espoir, évidemment, d'amener le gouvernement du président Jacques Chirac à revenir sur sa décision. «De plus, a relaté Suzanne Côté, l'envoyé du ministre a affirmé que son gouvernement devrait faire la promotion, entre autres en Amérique du Sud et en Asie, de l'utilisation sécuritaire de produits d'amiante, et plus particulièrement des tuyaux d'amiante.»

Satisfait lui aussi de cette rencontre, le président du Syndicat des travailleurs horaires d'Opérations B.C., André Laliberté, a ajouté: «Je ne veux pas qu'on en reste là. Pour nous, le dossier de l'amiante ne se termine pas le premier janvier 1997, il faut avoir d'autres rencontres avec les représentants du gouvernement fédéral.»

Et Lucien Bouchard?

«Nous nous attendons à ce que le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, intervienne également auprès du président français Jacques Chirac et de son premier ministre, M. Alain Juppé, dans le but de leur faire comprendre que depuis 1975, on peut utiliser d'une façon sécuritaire des produits d'amiante, a poursuivi André Laliberté. Cette année-là, on a changé les méthodes de traitement de l'amiante pour faire en sorte que ce ne soit plus dangereux pour les travailleurs et les consommateurs. Nous attendons toujours que le premier ministre Bouchard se saisisse de ce dossier. D'ici là, nous aurons eu l'occasion de rencontrer la ministre responsable de



la région de Québec et Chaudière-Appalaches, qui est aussi la responsable des Terres, Mines et Forêts, Madame Denise Carrier-Perreault.»

Le Conseil central

Le Conseil central de Québec et Chaudière-Appalaches fait aussi sa part. «À chaque fois qu'il y a une occasion d'intervenir dans le dossier, nous le faisons. Une industrie et des centaines d'emplois sont en jeu! Dès l'été dernier, lorsque l'intention de la France a été connue, nous avons accompagné et soutenu les syndicats. Communiqués, lettres aux députés canadiens et québécois, ainsi qu'aux maires de Black Lake et de Thetford Mines, rencontre avec la ministre québécoise responsable de notre région, nous ne négliçons rien», d'expliquer la présidente Denise Boucher.



Face au puissant lobby anti-amiante de Ban-Asbest, et avec en toile de fond la psychose générée en France par l'histoire du sang contaminé et celle de «la maladie de la vache folle», la Fédération de la métallurgie compte bien produire, avec la CSN, un document de vulgarisation sur le dossier, d'expliquer son président Alain Lampron. On multipliera également les efforts pour faire la promotion de l'amiante, notamment au Brésil, où on a établi des contacts avec la Centrale unifiée des travailleurs (CUT).

Un «Sommet historique».

Historique en quoi? **Gérald Larose** répond à la question.

Thérèse Jean

Bien malin celui ou celle qui aurait pu prédire comment allait se terminer le Sommet tant, dans les coulisses et sur le plancher qui menaient à la salle de conférence du Centre Sheraton, le scepticisme et le cynisme face aux résultats étaient davantage de mise que l'optimisme. Les enjeux étaient d'importance. Les positions de chacun étaient bien campées. Autour de la table, tous les participants jouaient gros. Et pourtant, l'exercice a porté ses fruits.

«**C**e sommet a servi à déclencher un momentum qui va certainement asseoir sur des bases solides la priorité de l'emploi. Il est à coup sûr le point de départ d'une mobilisation générale qui interpelle tous les acteurs de cette société. À plus d'un égard, ce sommet revêt un caractère historique», a exprimé le président de la CSN, Gérald Larose, au sortir de ces quatre journées intensives de travail et de débat.

Le pari de développer ici au Québec un autre modèle que celui adopté par nos voisins de l'Ontario a été remporté. Et ce n'est certes pas en se fiant à la «magie» du sommet que la CSN a cru pouvoir le gagner. Sa mise a reposé sur les racines et les traditions syndicales, communautaires et de coopération, de même que sur les pratiques de dialogue social bien présentes au Québec et un fort sentiment d'urgence dans l'opinion publique de faire de l'emploi la priorité des priorités. Le sommet a donc confondu les sceptiques en rendant un peu plus signifiant le modèle québécois que d'aucuns qualifiaient de virtuel. «*Nous ressortons avec une coordination des politiques, une concertation des acteurs, une reconnaissance de l'économie sociale, des cibles en terme de création d'emplois et un engagement à lutter contre la pauvreté. Ça fait pas mal de choses qui nous singularisent par rapport à l'Ontario et l'Alberta.*»

Plusieurs premières

Ce n'était pas la première fois que tout ce beau monde se retrouvait autour de la même

table à travailler ensemble, mais le résultat de leurs travaux se solde, lui, par plusieurs premières. Le président de la CSN, n'hésite pas à dire que ce sommet laisse des traces dans l'histoire démocratique, sociale, politique et économique du Québec. «*Dans un environnement nord-américain qui est fortement empreint des politiques néolibérales, nous avons reconnu, ici au Québec, que l'État a un rôle à jouer dans le développement de l'emploi et dans le suivi pour atteindre des objectifs en matière de création d'emplois. Tous les acteurs ont conjugué leurs efforts pour at-*

teindre des cibles de création d'emplois. Tous ont reconnu le rôle des syndicats dans le développement économique et social, de même que dans le développement des entreprises. Pour la première fois, l'économie sociale, une caractéristique du Québec qui date du siècle dernier, s'est vu attribuer ses lettres de noblesse. Pour la première fois, tout le monde s'est entendu pour réduire la semaine de travail et surtout pour la première fois, il y a eu une reconnaissance que le redressement des finances publiques ne peut se faire sur le dos des plus démunis de la société.»

La bataille continue

S'il y a, au sortir de ce sommet, des décisions susceptibles de renverser la vapeur et de remettre en marche la roue de l'emploi, tout n'est pas pour autant gagné, fait remarquer Gérald Larose, pour qui il reste encore beaucoup de travail à faire. Le retrait d'une partie des groupes du secteur socio-communautaire du consensus issu du sommet concernant un engagement à protéger les plus démunis de la société a été un moment difficile. Pour Gérald Larose, le Sommet a permis des avancées importantes, des engagements et une sensibilisa- ➔



À la table du Sommet, le secrétaire général Pierre Paquette et le président de la CSN Gérald Larose.

Les avancées du Sommet

Michel Rioux

Le Sommet sur l'économie et l'emploi qui s'est terminé le 1^{er} novembre a permis plusieurs avancées dans la réalisation des revendications mises de l'avant depuis plusieurs mois par les organisations syndicales et populaires. Des projets issus des trois chantiers de travail et susceptibles de créer 72,000 emplois ont été annoncés. Cela est intéressant, même si l'exercice peut sembler un peu théorique. Mais ce qui l'est plus encore, ce sont les mesures concrètes touchant la réduction du temps de travail, l'identification d'une cible à atteindre en matière de réduction du chômage et de création d'emplois, la signature d'une déclaration pour l'emploi et l'engagement ferme du gouvernement de ne pas appauvrir les plus démunis, engagement accompagné d'une injection de \$250 millions sur trois ans dans un fonds spécial de lutte à la pauvreté.

À quelques heures de l'échéance du sommet, alors que rien n'était encore ficelé, la CSN avait fait de la satisfaction de ces revendications une condition essentielle à ce qu'elle soit partie prenante d'un consensus.

Réduction du temps de travail

La semaine légale de travail sera progressivement réduite de 44 heures à 40 heures — mesure en place depuis 1938 aux États-Unis! — sur une période de quatre ans. C'est le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, où siège la CSN, qui sera chargé de sa mise en application.

Un programme de réduction volontaire du temps de travail a été annoncé au cours d'une conférence de presse à laquelle participait Pierre Paquette. Un allègement fiscal sera accordé aux entreprises qui s'engageront dans ce programme, à la condition cependant que les mesures conduisent à une hausse de la masse salariale et à une augmentation

d'emplois à temps plein. On estime à environ 14,700 le nombre d'emplois qui pourraient naître de ces mesures.

Une cible précise pour la création d'emplois et la réduction du chômage

Les trois centrales avaient réclamé un engagement ferme de réduire le taux de chômage

tion hors de l'ordinaire, notamment pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, mais il a aussi démontré qu'il n'était pas une fin en soi et qu'il fallait continuer la bataille.

«*La colonne de l'emploi comprend maintenant plus d'engagements et de substance pour une évolution dans le bon sens, mais peu de résultats nets en espèces sonnantes dans les coffres de l'État pour les six, dix ou dix-huit prochains mois*», exprime Gérard Larose, pour qui le problème des revenus reste entier. Cette deuxième colonne, qu'il considère tout aussi essentielle que la colonne de l'emploi pour s'acquitter sans heurt de l'engagement d'éliminer le déficit en quatre ans, est la grande laissée pour compte du Sommet. «*Le débat est ouvert, estime le président. Et on ne pourra pas échapper longtemps à la nécessité de se construire un pont en attendant qu'une rentrée de fonds par la création d'emplois se fasse véritablement sentir.*» Quant à la colonne des dépenses, celle sur laquelle le gouvernement compte le plus pour atteindre sa cible budgétaire, Gérard Larose croit qu'il faudra consacrer beaucoup d'énergies pour empêcher que des mises à pied dans le secteur public ne viennent compromettre les fruits de la troisième colonne, celle de l'emploi.



Gérard Larose est allé à la rencontre des manifestants venus mettre en garde les participants au Sommet contre tout appauvrissement supplémentaire des plus démunis. Trois jours plus tard, le premier ministre annonçait la création d'un fonds spécial «de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail».

de 12 à 8 pour cent d'ici l'an 2002. Après plusieurs heures de discussions serrées, un nouvel objectif, axé celui-là sur le taux de chômage canadien, a plutôt été identifié. Il consiste, sur une période de trois ans, à rattraper et dépasser le taux moyen de création d'emplois au Canada, dans la perspective de réduire et d'éliminer le plus rapidement possible l'écart entre le taux de chômage du Québec par rapport à celui du Canada. L'alignement sur le taux de chômage canadien représentera une réduction d'environ 2,5% du taux de chômage. En clair, cela signifie que d'ici 1999, 51,000 emplois devront être créés chaque année, au lieu de 39,000, pour un total de 153,000 emplois.

Un manifeste pour l'emploi

Le gouvernement, les syndicats et les employeurs ont apposé leur signature à une déclaration pour l'emploi, un manifeste en quelque sorte, qui constitue un engagement moral des signataires. Le gouvernement, entre autres, reconnaît «qu'il doit placer au premier rang de ses priorités les objectifs de croissance économique et de développement de l'emploi». En tant qu'employeur, l'État s'engage à «associer les travailleurs et les travailleuses et leurs associations représentatives à l'identification des changements à faire dans l'organisation du travail». Les associations d'employeurs, pour leur part, se sont engagées «à promouvoir auprès de leurs membres l'importance des actions des entreprises dans la prévention et la lutte contre le chômage», reconnaissant que «l'emploi doit constituer une préoccupation majeure de l'entreprise». Les organisations syndicales ont convenu que «la productivité et l'efficacité des entreprises, autant celles du sec-



Plusieurs décisions et engagements importants ont été pris autour de cette table, dont la réduction progressive de la semaine de travail de 44 à 40 heures.

teur public que celles du secteur privé, sont des facteurs essentiels à la croissance économique et au développement de l'emploi.»

Appauvrissement zéro

Lucien Bouchard a saisi au bond la suggestion de Gérald Larose de créer un comité pour tenter d'opérationnaliser l'objectif d'«appauvrissement zéro» pour le cinquième de la population la plus pauvre présenté par les organisations socio-communautaires. Vingt-quatre heures plus tard, c'est à la quasi unanimité qu'était adoptée une déclaration dans laquelle le gouvernement s'engageait à ne pas appauvrir les personnes inaptes au travail. Les participants pressaient aussi le gouvernement «de recourir à tous les moyens possibles pour que la réduction du déficit ne se traduise pas par l'appauvrissement des plus dé-

munis de notre société». Mais fait plus intéressant, un «fonds spécial de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail», un fonds de \$250 millions sur trois ans, sera disponible. Un comité aviseur, formé notamment de représentants du secteur socio-économique, conseillera le gouvernement dans l'utilisation du fonds.

Économie sociale

L'une des surprises de ce sommet aura été la place que la qualité de ses travaux a assurée au rapport du comité sur l'économie sociale présidé par Nancy Neamtan. «L'économie sociale, méprisée par le grand capital et sur laquelle les petits bourgeois lèvent le nez, a acquis ses lettres de noblesse à l'occasion de ce sommet», a commenté Gérald Larose en conférence de presse. Au cours des débats, ce dernier avait précisé qu'il fallait être attentif aux «zo-

nes d'ombre, afin que les emplois créés dans ce type d'économie ne soient pas des emplois de substitution». Il a précisé sa position quant aux emplois dans le secteur de la santé: ce qui relève du médical et du social et se trouve en première ligne doit demeurer du ressort de l'économie publique. Ce qui se trouve en périphérie pourrait relever de l'économie sociale.

Le suivi

Tous ces grands engagements sont accompagnés de mécanismes qui, tout en étant souples, seront suffisamment serrés pour assurer un véritable suivi. C'est le premier ministre lui-même qui coordonnera ces travaux.

La CSN prête à mettre la main à la pâte

Marc Laforge

Personne ne pourra accuser la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, de tergiverser: à peine deux semaines après avoir reçu le rapport final de la commission des États généraux sur l'éducation, la ministre a défini les grandes orientations de sa réforme. La CSN a appuyé ses intentions de procéder rapidement à sa mise en route.



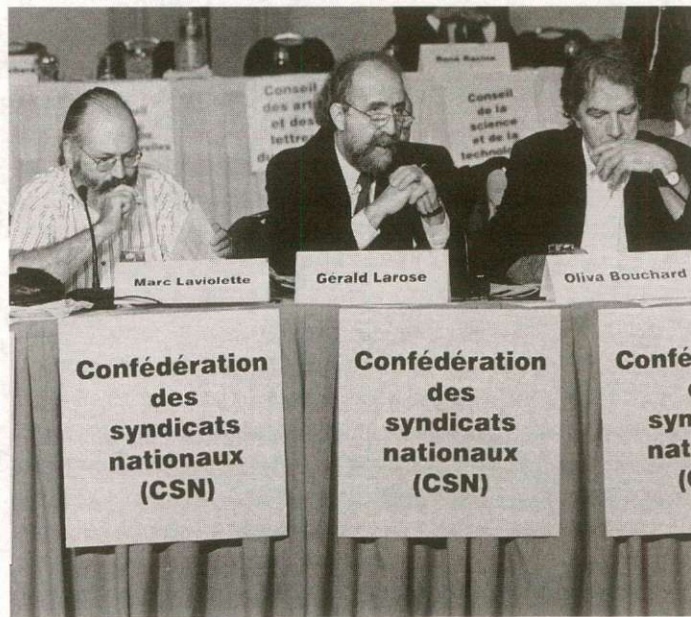
«Nous sommes prêts à nous retrousser les manches et à nous mettre au travail pour préparer les plans d'action, dont les premiers s'appliqueront dès janvier 1997», a déclaré le vice-président de la CSN, Marc Laviolette.

La petite enfance : enfin clair

Pour l'essentiel, la ministre Marois épouse des grands pans du rapport de la commission, mais elle s'en démarque aussi, notamment sur le volet du développement des services à la petite enfance. «La ministre évite le piège de concentrer les services sur les clientèles de 4 et 5 ans, souligne la vice-présidente de la CSN, Claudette Carboneau. Elle reconnaît la nécessité de développer l'offre des services à la petite enfance et même de la réorganiser, en retenant une idée que nous mettons de l'avant depuis longtemps: la mise en place de centres intégrés à l'enfance. Pour les «clientèles» de 4 ans, la ministre sonne la fin de la récréation en faisant de ces centres les maîtres d'oeuvre de tout futur développement. Elle impose entre autres aux pré-maternelles existantes l'obligation d'offrir les services de garde.»

L'enseignement supérieur: trop limitatif

La CSN est cependant fort déçue de voir évacuer ou ignorer des intentions ministérielles la proposition de constituer les universités en réseau. La CSN est en désaccord avec le mandat donné à un groupe res-



Les porte-parole de la CSN aux audiences nationales de la Commission des États généraux: Marc Laviolette, Gerald Larose et Oliva Bouchard, président de la FNEEQ.

Les grandes lignes

- Groupe de travail des différents ordres d'enseignement sur la révision des matières au primaire et au secondaire
- Maintien des écoles aux vocations particulières
- Plus d'autonomie et de marge de manoeuvre aux écoles
- Transformation des conseils d'orientation en conseils d'établissement
- Nouveau partage des responsabilités entre les commissions scolaires et les écoles
- Traitement particulier pour l'école montréalaise
- Valorisation de la formation professionnelle et rapprochement avec le milieu de travail.
- Rationalisation du nombre de commissions scolaires sur la base des territoires administratifs
- Mise sur pied d'instances régionales de concertation pour l'harmonisation des services éducatifs de la petite enfance à l'université
- Élaboration d'une politique de formation continue

treint de proposer des amendements à la formule de financement. Elle estime par ailleurs que la ministre fait un peu trop confiance à la Conférence des recteurs et des principaux des universités (CREPUQ) dans sa démarche de révision des programmes, qui se veut limitative et dont les places sont réservées aux seuls initiés que l'organisme a lui-même choisis. La proposition de la CSN d'une commission multipartite représentative a plutôt le mérite d'associer l'ensemble des intervenants et touche largement les problématiques incluant les programmes, le financement et l'organisation du travail.

Quant aux cégeps, le maintien de la formule telle qu'on la connaît à l'intérieur d'un réseau satisfait la CSN. Cependant, dit la centrale, la plus grande autonomie locale souhaitée par la ministre en regard des programmes d'études et de l'organisation du travail, et la concertation administrative régionale et inter-régionale, ne doivent pas se traduire par une réduction de l'accessibilité aux études en région, notamment par la fermeture d'établissements.

Le financement : le point crucial

Comment cette réforme sera-t-elle financée? C'est la question névralgique à laquelle aucune réponse n'est encore fournie. La CSN sera vigilante et s'assurera que le financement de la réforme ne se fasse pas selon la théorie comptable des vases communicants.



Il a cet air calme et heureux de ceux qui ont des projets plein la tête et ne désespèrent jamais de la nature humaine. Il a connu les hommes dans ce qu'ils ont de plus hideux et pourtant, ce dont il parle, ce qui l'intéresse, ce sont leurs mouvements de générosité.

Muon Nguyen se sent bien, au Québec. Un pays qui l'a accueilli à bras ouverts, voilà 16 ans, et qui lui a facilité les choses, dit-il. Un pays où il ne sent pas de racisme. *«J'ai acquis de l'expérience comme cuisinier en travaillant dans plusieurs restaurants et hôtels différents; par la suite, je n'ai jamais eu de problème à trouver un emploi. Quand ils cherchent un bon cuisinier d'expérience, ils ne regardent pas l'origine ethnique.»*

Arrivé à l'Hôtel des Gouverneurs Laval en 1989, il remarque certaines choses douteuses. Le syndicat, affilié à la FTQ, n'a pas été choisi par les membres, mais imposé par l'employeur. Avec un camarade de travail, il milite pour avoir un syndicat CSN. Ce sera chose faite en 1992, et Muon sera élu trésorier.

Aujourd'hui, les gens sont contents du travail du syndicat. Ils sentent qu'on s'occupe d'eux mais qu'ils conservent le pouvoir de décision. De son côté, Muon est fortement impressionné par les structures et le fonctionnement de la CSN, à mesure qu'il apprend à la connaître.

Pour lui, militer dans son



Muon Nguyen, un «boat people» heureux au Québec

Lucie Laurin

syndicat, c'est un bon moyen de s'intégrer. *«Si un immigrant rentre chez lui après son travail, comment peut-il savoir ce qui se passe autour, dans la société?»*, demande-t-il.

Le cauchemar

Le passé, son passé douloureux, est loin derrière. *«C'est comme un cauchemar»*, dit-il. La guerre. Muon est né au milieu de la guerre du Vietnam. Il a quinze ans quand elle se termine enfin. On respire, on pense en avoir fini. Mais les hostilités s'engagent bientôt de nouveau, contre le Cambodge cette fois.

À 18 ans, conscrit dans l'armée de réserve, il est envoyé au front. Il ne s'y rendra jamais, grâce à la complicité d'un médecin. *«Ça n'a pas de sens, de vivre dans un pays qui est toujours en guerre. Il n'y a rien devant, aucun espoir, aucun ave-*

nir...», explique-t-il.

Alors, son père décide de lui faire quitter ce pays brisé et organise sa fuite. À 20 ans, avec son frère de 24 ans, Muon se joindra aux «boat people». *«On savait qu'on risquait beaucoup, dit-il. On essayait de se préparer mentalement: ou bien on arrivait dans un autre pays, ou bien c'était la mort ou encore la prison.»*

Le salut dans l'oubli

Muon se rappelle la peur et l'angoisse qui l'habitaient quand il s'est embarqué pour l'inconnu. Et quand le bateau a été attaqué par des pêcheurs thaïlandais, qui se transformaient en pirates chaque fois qu'une embarcation de fugitifs vietnamiens venait à passer.

Les hommes furent jetés par-dessus bord et s'agrippèrent à des bouées pendant que les pirates violaient les femmes

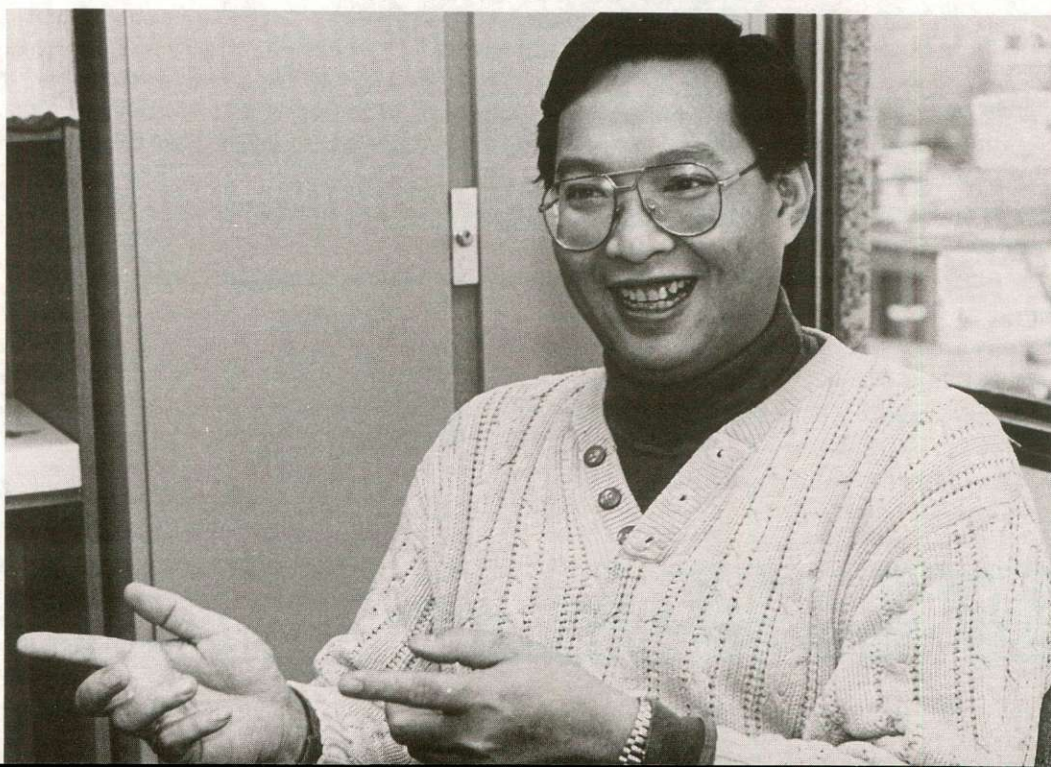
Cuisinier à l'Hôtel des Gouverneurs Laval, et trésorier du syndicat, Muon a choisi le Québec parce qu'on y parle français.

et s'emparaient de tous les biens des passagers.

Le bateau fut endommagé et les hommes durent écoper pendant le reste du voyage, qui se termina sur une île de Malaisie. C'est de là que Muon fit sa demande pour s'établir au Québec avec un statut de réfugié politique. *«J'avais deux frères déjà installés ici, expliquait-il. Et puis, je voulais aller dans un pays où on parle français.»* Ses parents vinrent les rejoindre en 1988, légalement cette fois.

Même s'il déteste la violence et la guerre, Muon n'est pas sûr qu'il garderait son sang-froid devant une armée de Thaïlandais...

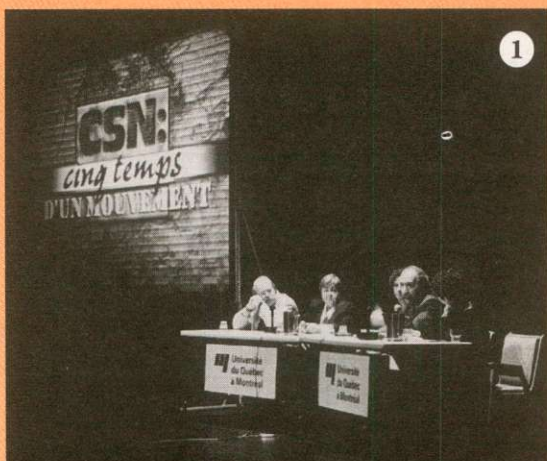
Cependant, il essaie d'oublier le passé. Ici, au moins, on n'est pas obligé de courir pour vivre.



CINQ TEMPS D'UN MOUVEMENT: C'EST PARTI!

Les cinq films qui composent la série CSN: *Cinq temps d'un mouvement* ont fait l'objet de lancements publics dans une dizaine de villes du Québec, le 24 octobre. Des Iles-de-la-Madeleine à Rimouski et à Carleton, de Rouyn-Noranda à Sherbrooke, de Thetford à Sept-Îles, de Trois-Rivières à Hull, de Montréal à Québec, plusieurs centaines de personnes ont pu assister à la présentation de l'un des cinq films d'auteur qui font actuellement partie de la programmation de Télé-Québec, les mercredis à 20 heures.

À Montréal (photo 1), une discussion animée par Françoise Guénette et à laquelle ont participé Madeleine Morgan, présidente des infirmières de Ste-Justine en 1963, Ginette Joyal, du syndicat Holiday Inn Crown Plaza Centre Ville, Bernard Dansereau, historien, et Gérald Larose a suivi la projection. À Québec, ce sont Marcel Pepin, que l'on voit en compagnie du réalisateur Magnus Isacson (photo 2), et Raymond Parent, ex-secrétaire général en discussion avec le président de l'OR-CSN Maurice Boucher et un ancien président des chantiers maritimes Davie, Clément



Fleury (photo 3), qui ont longuement discuté avec l'assistance après la projection du *Gran Tumulte*, consacré au Front commun de 1972.

M.R.



Gérald Larose a reçu le titre de *Patriote de l'année* des mains de la récipiendaire de l'année dernière, madame Monique Vézina, présidente du Mouvement national des Québécois.

GÉRALD LAROSE, PATRIOTE DE L'ANNÉE

Dans la foulée des Jean Duceppe, Paul Piché, Andrée Ferretti, Jean-Claude Germain, Mia Riddez et autres Québécoises et Québécois qui se sont illustrés d'une façon ou d'une autre dans la défense des intérêts du Québec, Gérald Larose a reçu le 29 octobre le titre de *Patriote de l'année* décerné par la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal.

En présence de nombreux membres de sa famille et de plusieurs camarades du mouvement, le président a reçu ce titre avec beaucoup d'humilité. Affirmant d'emblée que «*le peuple québécois s'est reconnu comme peuple au référendum du 30 octobre*», Gérald Larose s'est livré à une critique de certaines actions du gouvernement Bouchard.

Il ne faut pas, a-t-il soutenu, placer la question de la souveraineté du Québec à la remorque d'un succès escompté au plan de l'assainissement des finances publiques. Il s'agirait d'une tragique erreur de perspective. «*S'acharner à régler cent pour cent du problème des finances publiques en agissant sur le petit bout de vingt-cinq pour cent sur lequel nous avons une prise, c'est se condamner à brader nos programmes sociaux, à déchirer notre filet de sécurité sociale, à enterrer cette forme de solidarité sociale qui demeure l'une des principales caractéristiques de la société québécoise*», a-t-il confié à son auditoire.

Il en a profité pour lancer un appel à l'espoir: «*Il faut cesser d'agir comme si le référendum avait été un cinglant échec alors qu'il a été, au contraire, le moment d'une formidable expression collective du peuple québécois, d'une formidable victoire arrachée à nos propres craintes, à nos propres hésitations*», a ajouté Gérald Larose.

M.R.



La CSN sur Internet: <http://www.accent.net/csn>
 Tarif d'abonnement spécial pour les membres de la CSN: \$25/mois, 75 hres/mois: 514-737-6077

MONTÉRÉGIE: LE CONSEIL CENTRAL SE PRÉOCCUPE DES JEUNES



DES LOCAUX RÉNOVÉS AU COEUR DU QUÉBEC

Après quatre mois de travaux de rénovation, les membres de la région de Trois-Rivières, réunis au sein du Conseil central du Coeur du Québec, peuvent maintenant recevoir les services de la centrale et des fédérations affiliées dans de nouveaux locaux plus fonctionnels. Le 28 octobre, en présence du président Gérald Larose et de nombreux militants, l'édifice rénové du 550 rue Saint-Georges a été inauguré par l'exécutif du conseil central: le 1^{er} vice-président Denis Champagne, la 2^e vice-présidente Marie-Andrée Cadieux, le président Michel Angers et le secrétaire général Michel Lacasse (la trésorière Monique Pronovost est absente de la photo).

UN PEU D'HISTOIRE

Fondée en 1913 par sept syndicats regroupant 600 membres, la Corporation ouvrière catholique de Trois-Rivières est l'un des plus anciens regroupements de syndicats catholiques qui allaient, quelques années plus tard, participer à la fondation de la CTCC, l'ancien nom de la CSN. D'ailleurs, les syndicats catholiques du Québec ont tenu à Trois-Rivières en 1919 un deuxième congrès qui devait conduire à la fondation de la CTCC à Hull en 1921. Il y a soixante-quinze ans, donc, des militant-es de Trois Rivières ont participé au congrès de fondation de la CTCC, en compagnie des délégué-es des syndicats de Montréal, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Québec.

Puis en 1939 est créé le Conseil central de Victoriaville, puis ceux de Shawinigan et de Drummondville dans les années quarante.

En 1967, le président Marcel Pepin participe à l'inauguration de l'édifice qui abrite actuellement les bureaux de la CSN à Trois-Rivières. Le 11 décembre 1995, les syndicats des quatre conseils centraux de la Mauricie-Bois-Francs s'unissent pour fonder le Conseil central du Coeur du Québec qui regroupe aujourd'hui plus de 14,000 membres répartis dans 172 syndicats.

L.-S. H.

Le président du Conseil central de la Montérégie, René Lachapelle, présentait, le 31 octobre, une communication à la session mensuelle du Conseil supérieur de l'Éducation qui se tenait en Montérégie. Sous le titre «Ce qui attend les nouveaux venus sur le marché du travail: points de vue de jeunes à la CSN», René Lachapelle a brosse un tableau de la situation de l'emploi des jeunes dans la région et décrit les stratégies du mouvement syndical pour favoriser l'intégration des jeunes en emploi.

«En Montérégie, a-t-il dit, malgré une situation enviable par rapport au reste du Québec en termes d'emploi, la place



René Lachapelle, président du Conseil central de la Montérégie.

des jeunes sur le marché du travail est en recul depuis plus d'un an et il semble que ça soit dû la baisse de l'emploi dans le commerce.» Les emplois créés sont des emplois précaires. Il y a donc davantage de gens qui occupent des emplois sans que cela leur permette de sortir de la pauvreté et de l'exclusion qu'elle entraîne, et ce phénomène touche les jeu-

nes en particulier, a-t-il déclaré.

Dans le cadre de son engagement dans le développement local, le Conseil central de la Montérégie a contribué à ce qu'un siège soit réservé aux jeunes à la Société d'aide au développement de la collectivité du Bas-Richelieu. De même, il a mené une action concertée avec les corporations de développement communautaire de la Montérégie pour que la contribution du secteur communautaire, où les jeunes occupent une place intéressante, soit reconvenue dans le cadre du Sommet de la Montérégie, qui doit avoir lieu en janvier prochain.

L.L.

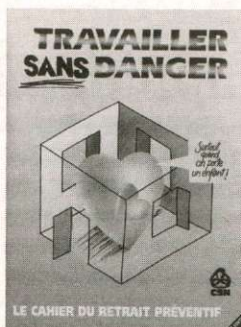
LES CONFLITS EN COURS À LA CSN

La CSN compte en date du 6 novembre 11 syndicats en conflit, représentant 848 travailleuses et travailleurs. Dans la région métropolitaine, ce sont les employé-es du Pavillon Saint-Joseph, l'infirmierie des Soeurs de Sainte-Croix, de Daily Freight, de Signalisation J.P., de l'hôtel des Gouverneurs Place-Dupuis, de l'hôtel Radisson-Gouverneurs et des cinémas Parisien et Versailles. Sur la Côte-

Nord, il y a ceux du Provingo de Baie-Comeau. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les employé-es du Campus Bel-âge sont toujours en grève. Dans Lanaudière, les salarié-es de la Maison Arthur-Beauséjour ont dressé des piquets de grève. À Saint-Marc-des-Carières, c'est le lock-out pour les travailleurs de l'Industrie de la pierre et du granit. Les forces progressistes et les syndicats du Québec pourront ap-

puyer ces luttes en participant à la 13^e édition de la Campagne des paniers de Noël de la CSN. Vous pourrez déposer vos dons par intercaisse ou en émettant des chèques au compte Solidarité Paniers de Noël, transit 92279, folio 11862. Les montants recueillis viendront s'ajouter aux prestations régulières du Fonds de défense professionnelle versées aux grévistes et lock-outés. M.C.

RETRAIT PRÉVENTIF, TROISIÈME ÉDITION



Un des documents les plus en demande au Service de la documentation de la CSN, le *Cahier du retrait préventif*, vient de faire l'objet d'une troisième édition dans la série «Travailler sans danger». La facture de cette troisième édition comprend, cette fois en encarté, le Guide d'enquête personnel pour faire une demande de retrait préventif dont les pages étaient auparavant insérées parmi les autres.

Le *Cahier du retrait préventif*, 48 pages, est disponible au Service de documentation CSN, 1601 Avenue de Lorimier, Montréal (Qc) H2K 4M5. Téléphone: 514- 598-2151.

PREMIERS ÉTATS FINANCIERS DE FONDATION

Après un peu plus de cinq mois d'existence, Fondation démarre sur des bases solides.

C'est ce qu'indiquent les résultats du premier semestre enregistrés au 30 juin 1996. Fondation présente un équilibre dans ses revenus et dépenses, conséquence directe d'un contrôle serré sur les coûts de démarrage et d'un bon rendement

du portefeuille d'obligations qui a joué un rôle important sur la stabilisation des revenus.

Au cours du premier semestre, Fondation n'a utilisé que le tiers de la contribution de démarrage accordée par la CSN, soit une somme de 234,000 dollars. La valeur de l'action de Fondation est maintenue à 10 dollars.

FONDATION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Quelques faits saillants au 30 juin 1996:

- l'actif net de Fondation : \$8,066,285
- adhérents : 5,245
- nombre d'adhérents par la déduction à la source (DAS) : 3,055

- nombre de lieux de travail où la DAS est rendue disponible : 165
- valeur de l'action : \$10
- nombre d'actions en circulation : 806,614.8

M.L.

SÉMINAIRE GUATEMALA

Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) vous invite à un séminaire sur le Guatemala. L'événement a lieu les 29 et 30 novembre, à l'ONF à Montréal (1564 Saint-Denis).

Les thèmes développés par les conférenciers seront:

- Solidarités et démocratie: et si le Sud inspirait le Nord?
- Les négociations de paix
- La construction d'une démocratie participative
- Des pistes pour l'action solidaire

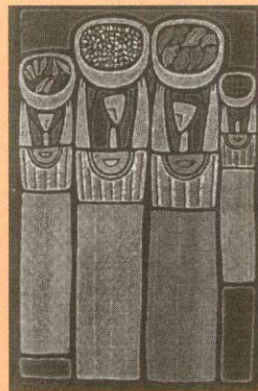
Renseignements: 514-356-8888.

SÉMINAIRE ÉPILEPSIE

L'organisme Épilepsie Montréal métropolitain vous invite à son séminaire annuel de formation sur l'épilepsie destiné aux professionnels et aux intervenants de la santé et de l'éducation.

L'événement se tient le 25 novembre, à l'Auberge Universel du 5000, rue Sherbrooke est, à Montréal (métro Viau), à compter de 8h30. Au programme, sous le thème «Mieux comprendre pour mieux intervenir», quatre conférences et trois ateliers, dont un sur l'intégration au travail des épileptiques.

Renseignements: 514-252-0859 (fax: 252-0598).



L'équipe actuelle des permanents du CFP: Pierre Valois, France Clavette, Lise Gervais, Marie-Andrée Coutu et René Doré.

LE CFP A 25 ANS. CHAPEAU!

Nombreux étaient les ami-es du Centre de formation populaire présents à la sympathique petite fête organisée récemment pour souligner ses 25 ans d'existence. Se voulant un carrefour des idées et des débats progressistes au Québec, le CFP a pour vocation d'aider les défavorisés de notre société à s'organiser entre eux pour s'en sortir. Plusieurs militant-es de la CSN ont un jour ou l'autre oeuvré au CFP, que ce soit à titre de permanents ou de membres du conseil d'administration: Michèle Bachand, Jean-Claude Dubreuil, André Racicot, Gilles Frenette, Joseph Giguère, Jocelyne Martineau, Irène Ellenberger, François Aubry, pour ne nommer que ceux-là. Le CFP a profité de l'occasion pour lancer une brochure rappelant les grandes étapes (et les écueils!) qui ont marqué la vie de l'organisme du boulevard Saint-Laurent. On peut se la procurer (gratuit, jusqu'à épuisement des stocks) en téléphonant au CFP: 514-842-2548 (fax: 514-842-1417). J.-P. P.

AU BAS DE L'ÉCHELLE ET LE TRAVAIL PRÉCAIRE

L'organisme Au Bas de l'échelle, qui se voue à la défense des non syndiqués, vient de publier un document de 36 pages sur le phénomène grandissant de la précarisation du travail. Ce dossier traite de quatre formes de travail précaire: le travail

à temps partiel, les mesures d'employabilité, le travail dans les agences de placement et le travail autonome. Il contient pour chacune des recommandations de modifications aux lois pour qu'elles soient mieux adaptées aux nouvelles réalités du



monde du travail. On peut se procurer ce document, au coût de trois dollars, en faisant parvenir un chèque à: Au bas de l'échelle, 6839A Drolet, bureau 305, Montréal (Qc) H2S 2T1.

J.-P. P.

FAITES
LIRE
nouvelles csn



JOLIETTE

Ras le bol du harcèlement

Talonnés quotidiennement par la directrice générale depuis les deux derniers mois, les 24 employés de la Maison Arthur-Beauséjour, à Joliette, ont exprimé clairement leur ras-le-bol en déclenchant la grève générale, le 26 octobre. Mais il faut aussi savoir que ces membres de la Fédération des affaires sociales de la CSN tentent depuis deux ans de conclure une première convention collective avec les propriétaires de cette résidence pour personnes âgées. Dans le cadre d'une convention collective de trois ans, ils revendiquent des augmentations salariales totalisant \$1.35 l'heure. Les négociations achoppent également sur les congés de maladie et le travail du personnel cadre. L'employeur a demandé la conciliation. Les salaires actuels varient de \$6.95 à \$8.00 l'heure. Parmi les propriétaires de l'entreprise, on retrouve l'entrepreneur en construction Paul Malo et la Caisse populaire de Joliette.

M.C.



PROVIGO DE BAIE-COMEAU

Huit mois de lock-out, c'est assez!

Les pressions incitant au dialogue et à la reprise des négociations, dans le but de mettre fin au lock-out vieux de huit mois au Provigo de Baie-Comeau, se multiplient. L'Association des pionniers de la Reynolds et deux abbés de la région ont recueilli les signatures de 4,051 personnes demandant aux parties d'engager de nouvelles discussions. Les pétitionnaires réclament aussi de la direction du marché d'alimentation qu'elle arrête une date de réouverture d'ici trois semaines. La Ville de Baie-Comeau a fait de la publicité dans le même sens. En lock-out depuis le 19 mars, les 60 employé-es ont intensifié leurs manifestations, notamment devant le Maxi du secteur Mingan, filiale de Provigo. «De toute façon, rien ne presse pour le géant Provigo. L'argent qu'il perd dans son magasin du secteur Marquette, il le récupère grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires de son supermarché Maxi», lit-on dans un tract syndical. Le syndicat reproche à Provigo d'être revenu sur ses engage-

ments. Affamé, l'employeur exige: le travail obligatoire le dimanche, l'abolition de la prime du repas du soir, l'élimination de la 6^e semaine de vacances après 24 ans de service, des augmenta-

tions de salaire selon le rendement, etc. Les syndiqués revendiquent le statu quo sur les clauses normatives et des hausses de salaire de 1% par année.

M.C.

ENTENTE AUX Hebdomas TRANSCONTINENTAL

Une entente est intervenue entre le syndicat des 24 journalistes des Hebdomas Transcontinental et cet employeur qui regroupe 22 hebdomadaires locaux et régionaux un peu partout au Québec. Pour ces membres de la Fédération nationale des communications (CSN), oeuvrant à Montréal, Laval, Lanaudière et dans les Basses-Laurentides, il s'agit d'une deuxième convention collective. Elle a été signée le 22 octobre après une douzaine de rencontres échelonnées sur quatre mois. L'une des priorités des membres de ce jeune syndicat était de se faire reconnaître comme de véritables travailleurs de

l'information, ce qui n'est pas évident dans ces entreprises où la barrière est souvent mince entre la publicité, les «plogues» pour faire plaisir aux annonceurs et le traitement de la nouvelle. Ainsi, l'entente prévoit un certain nombre de clauses professionnelles touchant notamment l'autonomie des journalistes. En ce qui concerne les salaires, les journalistes ont obtenu l'introduction d'une échelle graduée sur sept ans pour pallier les différences existant entre les salaires versés d'un journal à l'autre selon leurs revenus et les ententes individuelles qui prévalaient avant la syndicalisation.

L.-S. H.

Caisse pop de Sully: c'est réglé!

Les six employées de la caisse populaire de Sully, dans le Témiscouata, sont retournées au travail la tête haute, le 6 novembre, après quatre mois de lock-out. D'une durée de trois ans et demi, de juin 1995 à novembre 1998, la nouvelle convention collective prévoit des mécanismes qui permettront d'assainir les relations de travail, qui en ont grandement besoin. Employeur et syndiquées participeront tout d'abord à une session sur l'organisation du travail. Ensuite, la Fédération des caisses populaires du Mouvement Desjardins du Bas Saint-Laurent procédera à une analyse des descriptions de tâches et du travail effectué par les employé-es, histoire d'avoir une organisation du travail adéquate et harmonieuse.

Au plan salarial, les six travailleuses toucheront des augmentations de salaire de 2% par année, ainsi que divers montants forfaitaires. Durant le conflit, les syndiquées ont reçu l'appui de la population de ce village situé à 60 kilomètres de Rivière-du-Loup, ainsi que des travailleuses et des travailleurs de la région. Avant le conflit, le salaire des employées se situait aux alentours de \$10 l'heure.

M.C.

L'Écomusée du Fier monde: un bain de culture

Luc Latraverse

L'Écomusée du Fier monde a ouvert ses portes au début de l'automne dans ses nouveaux locaux du 2050 rue Amherst, à Montréal, juste en bas de la côte, face au marché. C'est l'ancien bain public Généreux. L'Écomusée est un projet qui a vu le jour au début des années 80 et qui s'est donné comme mission d'inventorier le patrimoine industriel d'un des plus importants quartiers de Montréal à ce chapitre, le Centre-Sud, au coeur duquel la CSN a son siège social. Maintenant

que vous êtes bien situés, nous vous invitons à faire un tour de l'Écomusée, histoire de vous donner le goût de le visiter pour en apprécier les exhibits. En passant, «éco» ne fait pas référence

ici à «écologie» dans le sens de «protection de la nature», car elle a été plutôt malmenée dans ce quadrilatère, mais à la notion d'environnement vital, de lien entre le territoire et les humains qui y ont vécu.



À coeur de jour

L'exposition permanente est consacrée à l'histoire industrielle du Centre-Sud, de 1850 à nos jours, sous le thème «À coeur de jour». Elle pivote autour du travail, de l'industrie et de la culture. À travers des photos, des artefacts, des textes, des déclarations, on y découvre par exemple qu'au tournant du siècle, Montréal, et en particulier ses quartiers ouvriers comme le Centre-Sud, était la ville où il y avait le plus de mortalité infantile au monde après Calcutta. Pourtant, c'était un des plus importants

centres urbains du monde. Le pont Victoria était le plus grand au monde lorsqu'il a été inauguré. En progressant dans l'histoire, on apprend que le salaire chez MacDonal Tobacco, qui employait

1800 personnes en 1937, était de \$14.70 pour 42 heures de travail.

Puis, le quartier a périclité rapidement. Des 100,000 habitants du début des années 50, il n'en restait plus que 34,735 au dernier recensement. Les travailleuses et les travailleurs des grosses entreprises qui y demeurent n'habitent plus le quartier. Mais on assiste à un regain de vie avec l'arrivée de nombreuses petites entreprises qui font appel à l'imagination, à la créativité et à l'innovation.



Visiter l'Écomusée du Fier monde ne coûte que \$4 par adulte et \$3 pour les étudiant-es et les personnes âgées, ou \$2 pour les groupes. L'Écomusée est ouvert le mercredi de 11 h à 20 h et du jeudi au dimanche de 10h30 h à 17 h. Visites guidées du patrimoine du quartier sur demande. À elle seule, la facture architecturale du bain Généreux vaut le déplacement. Comptez deux bonnes heures pour faire un premier tour du musée.

Paysages industriels en mutation

L'exposition relate l'évolution de 21 établissements industriels du quartier, répertoriés en collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQAM. Plusieurs édifices voisins de la CSN en font partie, dont l'usine Familix, connue maintenant comme le 1600 de Lorimier, ou la Maison Premier Plan. Plusieurs édifices sont passés d'une vocation industrielle à un lieu culturel comme

l'usine C, où le groupe Carbone 14 a emménagé, dans les anciens locaux de la confiserie Raymond, rue Panet.

Enfin, quelle meilleure place pour l'exposition «Prendre son bain aux bains», qui raconte l'histoire des bains publics de Montréal de 1860 à 1960. C'est dans les salles arrières qu'on présente cette exposition, là où par la suite, des expositions d'artistes et d'artistes locaux seront à l'affiche.